

## Bulletin d'inscription

Nom de la formation : .....

Dates : .....

Nombre d'heures : .....

Formation effectuée dans le cadre :

du CPF :                       du Plan de Formation :                       Autre : .....

## Participant

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Structure : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Email professionnel : .....

Reconnaissance RQTH (handicap) : oui  - non

Si oui, précisez.....

## Responsable formation

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Email : .....

## Facturation

Établissement à facturer si différent : .....

Le \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Signature du stagiaire

Le \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Signature du responsable

Bulletin d'inscription à nous renvoyer obligatoirement par mail ou par courrier après validation définitive de votre service formation ou de votre responsable de structure  
[e.talvat@coherences.fr](mailto:e.talvat@coherences.fr)

# Conditions générales

## Inscriptions :

- ✓ Sur notre site : [www.coherences.fr](http://www.coherences.fr)
- ✓ Par mail : [e.talvat@coherences.fr](mailto:e.talvat@coherences.fr)
- ✓ Par téléphone : 05.49.09.05.36
- ✓ Par courrier : Cohérences – 552 Avenue de Limoges – 79000 NIORT

Après réception du présent bulletin d'inscription, un email de validation vous sera envoyé. En cas d'insuffisance de participants, nous pouvons être amenés à annuler une formation. Nous vous en informons alors 20 jours à l'avance.

## Délai :

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, il est donc nécessaire de vous inscrire le plus tôt possible.

## Convocations :

Elles sont envoyées 15 jours avant la date du stage, elles font mention :

- ✓ Des dates et horaires de la formation,
- ✓ Du lieu précis : adresse et salle (plan d'accès)
- ✓ De l'intitulé du stage et du nom de l'intervenant.

## Conventions :

Les conventions de formation sont établies pour chaque stage et envoyées à l'employeur, précisant l'ensemble des modalités et des informations nécessaires.

## Présence et attestation :

Les stagiaires doivent quotidiennement signer la feuille d'émargement. En fin de stage, une attestation est délivrée à chaque participant.

## Règlement :

Le règlement s'effectue à l'issue de la formation sur présentation de la facture. En cas d'abandon en cours du stage par un participant, l'intégralité du prix de la formation sera facturée.

## Hébergement :

Cohérences ne prend en charge ni hébergement, ni restauration. Une liste d'hôtels sera fournie sur simple demande.

## Conditions d'accès :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à nous contacter.



Social  
médico-social



Habitat  
social



Entreprise  
privée



Service  
public

## Annexe – Accueil et accessibilité des personnes en situation de handicap

Cohérences, en sa qualité d'Établissement Recevant du Public (ERP), respecte les dispositions en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite au sein de ses bureaux.

L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures de notre organisme. Nous nous engageons à **proposer aux stagiaires en situation de handicap une organisation adaptée favorisant l'accessibilité pédagogique des formations dispensées.**

Nous prenons en compte et respectons les besoins particuliers des personnes en situation de handicap, c'est pour cela que nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de service rendu à nos stagiaires en situation de handicap en renforçant la qualité et l'efficacité de notre accueil **ainsi que les modalités pédagogiques.**

Nous portons une attention toute particulière à l'accès au savoir pour TOUS, **favorisant l'égalité des chances.**

A ce titre, nous mettons en place au sein de notre organisme un Référent Handicap, [Karine BURDO](#), qui constitue une ressource interne, tant auprès de la Direction, que de l'équipe pédagogique pour accompagner l'évolution des pratiques en matière d'accueil des personnes en situation de handicap.

### Les principales missions du référent Handicap :

- ✓ Favoriser l'information des personnes en situation de handicap dès l'accueil au sein de notre organisme.
- ✓ Veiller à une égalité de traitement lors des phases de recrutement (de sélection / de positionnement) mais aussi tout au long de la formation, permettant un égal accès au droit à la formation pour les personnes en situation de handicap.
- ✓ Être force de proposition pour le développement de l'accessibilité pédagogique des formations dispensées, en repérant les problématiques et axes de progrès
- ✓ Être en capacité de mobiliser les dispositifs régionaux d'appui pour la mise en place de la compensation du handicap en formation.

Nous développons un réseau de partenaires spécialisés autour du handicap dont voici la liste :

- ✓ Agefiph Nouvelle-Aquitaine - 14 Boulevard Chasseigne - Capitole V - 86035 POITIERS - Tél : 0800 11 10 09 (service et appel gratuits) - <https://www.agefiph.fr/nouvelle-aquitaine>
- ✓ PARI 86 - 15 Allée de la Providence - 86000 POITIERS - Contact : Claire Pironnet, référente Handicap dans la Vienne - 05 86 98 02 06 - <https://www.facebook.com/86PARI/about/>
- ✓ CRFH Centre Ressource Formation Handicap agit pour le développement de l'accessibilité pédagogique des centres de formation - Contact : Sonia Ceffa, formatrice et interprète en Langue des Signes Française



Social  
médico-social



Habitat  
social



Entreprise  
privée



Service  
public